



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, M. LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. HOUGNON Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, Mme ESCAMEZ, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. GUENIN, Conseiller Municipal, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal.

ABSENT : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

PERSONNEL COMMUNAL – REMUNERATION DE VACATIONS - N° 24/04 - 08/C

Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"L'Espace Saint-Exupéry dispose d'un lieu d'accueil parent enfant (LAEP) qui est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Ceux-ci sont accueillis par des professionnels et/ou bénévoles formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le personnel (professionnels et/ou bénévoles) participant au fonctionnement du LAEP est supervisé par un « psychologue superviseur » qui a pour mission d'accompagner et d'aider les accueillants dans leurs pratiques et leur posture en lien avec les enjeux du LAEP.

Il convient donc de recruter Madame Aurélie ANTOINE en tant que psychologue superviseur vacataire du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025. La rémunération interviendra après service fait au taux horaire de 40€ net.

Quant au Service Communication, il organise le 22 novembre 2024 à l'Auditorium de la Fabrique Normant une conférence qui a pour thème « Raboliot, l'anarchiste tranquille ».

Dominique LABARRIERE, essayiste et conférencier, ex enseignant de philosophie et passionnée d'histoire, participera à cette conférence, il convient donc de lui verser une vacation d'un montant de 350 € net.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à recruter ces deux vacataires.

.../...



Les crédits afférents seront inscrits au budget."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité les propositions de son rapporteur.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au représentant de
l'Etat le

2 OCT 2024
Mis en ligne sur le site internet le **3 OCT 2024**

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois
à compter de la présente publication ou
notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi
par l'application informatique "Télérecours
citoyens" accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX



Laurence MERCIER